

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-266</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108288-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<b>N° 2025-266</b>

---

**Projet Recol'Terra - Signature de convention de reversement de financements France 2030' Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires' à destination de membres du consortium - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

À la suite du dépôt de sa candidature le 28 septembre 2023, Bordeaux Métropole a été retenue le 5 avril 2024 par le comité de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs des transitions agricoles et alimentaires » de France 2030, pour son projet «Recol'Terra». Piloté par Bordeaux Métropole, le projet «Recol'Terra» «Redéfinir collectivement les territoires par une agriculture et une alimentation durables» associe un consortium d'une quarantaine d'acteurs. Ce programme est financé par l'État via le programme France 2030 et opéré par la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), dans une optique d'innovation et de répliquabilité des actions innovantes à travers le montage d'un démonstrateur. Bordeaux Métropole et son Consortium sont engagés dans la phase de maturation jusqu'en avril 2026. La contractualisation de la phase de maturation de Recol'Terra se fait par la signature d'une convention de financement avec la Banque des Territoire/Caisse des dépôts et Consignations, qui permettra à Bordeaux Métropole de percevoir jusqu'à 300 000 € de subventions.

Cette convention de financement a fait l'objet d'une délibération en Conseil Métropolitain le 26 septembre 2024. Bordeaux Métropole y est ainsi défini comme pilote. Bordeaux Métropole recevra l'intégralité de la subvention et sera chargée de reverser la subvention aux partenaires financés. La maquette financière annexée à la convention de financement définit la répartition du budget et de la subvention entre organismes durant la phase de maturation.

Neuf structures sont porteuses d'actions durant la phase de maturation et destinataires finales d'une partie de la subvention de la phase de maturation. L'ensemble des structures, dont ces neuf structures, s'est engagé à la bonne réalisation de la phase de maturation à travers l'accord de Consortium, validé par toutes au lancement de la phase de maturation le 18 octobre 2024.

Les structures financées s'engagent selon les modalités définies par la Banque des territoires à contribuer à minima à hauteur de 50 % de l'action financée. Les modalités de reversement aux structures sont inscrites dans le cadre de l'Accord de Consortium et les conventions de reversement (selon le modèle en annexe)

Cette présente délibération expose les modalités de reversement de la subvention auprès de chacune des neuf structures bénéficiaires pour les actions menées durant la phase de maturation, et autorise la signature des conventions afférentes selon le modèle figurant en annexe de la présente délibération.

**Résumé des modalités de reversement des subventions**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108288-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

Nom de la structure	Objet de la dépense	Type de dépenses	Montant du premier versement	Montant du second versement	Taux de subvention
AGAP	Engager une réflexion sur le type de productions agro-écologiques adaptées aux sites, avec objectif de mutualisation des outils de production dont le matériel agricole et de commercialisation sur les nouvelles fermes à installer et enquêter les fermes existantes ou en transmission	Dépenses de personnel	1280	320	50%
Bordeaux Sciences Agro	Réaliser un benchmark sur les projets collectifs de mutualisation de coûts entre fermes à l'échelon girondin	Frais généraux	1680	420	50%
Bordeaux Sciences Agro	Identifier les outils de mutualisation avec des enquêtes complémentaires des structures animatrices et producteurs adaptés aux sites sélectionnés	Dépenses de personnel	2400	600	50%
Chambre d'Agriculture	Coordonner le GT1 "Accompagner l'émergence de projets collectifs de mutualisation des coûts (production, stockage, distribution, transformation)", en collaboration avec Bordeaux Métropole,	Dépenses de personnel	4800	1200	50%
Civam ppml	Engager une réflexion sur le type de productions agro-écologiques adaptées aux sites, avec objectif de mutualisation des outils de production dont le matériel agricole et de commercialisation sur les nouvelles fermes à installer et enquêter les fermes existantes ou en transmission	Dépenses de personnel	4800	1200	50%
GIP GPV Rive Droite	Contribution aux travaux de ReCol'Terra – plus particulièrement sur l'axe transformation	Dépenses de personnel	6000	1500	50%
PETR Cœur Entre Deux Mers	Etude des flux alimentaires sur les territoires du Cœur entre Deux Mers	Prestation intellectuelles (hors Accord Cadre)	1560	390	50%
PETR Cœur Entre Deux Mers	Contribution aux travaux de ReCol'Terra – plus particulièrement l'axe agricole et logistique	Dépenses de personnel	11280	2820	37%
PETR Grand Libournais	Etude des flux alimentaires sur les territoires du Grand Libournais	Prestation intellectuelles (hors Accord Cadre)	1560	390	50%
PETR Grand Libournais	Contribution aux travaux de ReCol'Terra – plus particulièrement l'axe agricole et logistique	Dépenses de personnel	6376	1594	50%
SYSDAU	Etude sur la qualification (qualité agronomique, hydro-géo-morphologique, pédologique), la fonctionnalité et les possibilités d'évolution des sols agricoles à l'échelle du SCoT	Dépenses de personnel	40 000	10 000	50%
Terre de Liens	Construire des scénarios de maîtrise foncière adaptés sur des fonciers à enjeux	Dépenses de personnel	7600	1900	50%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250606-lmc1108288-DE-1-1  
Date de télétransmission : 16/06/2025  
Date de réception préfecture : 16/06/2025  
Publié : 16/06/2025

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

**VU** la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, relative aux Programme d'investissements d'avenir, telle que modifiée par la loi n°2010-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

**VU** la convention du 8 avril 2021 entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au Programme d'investissements d'avenir (action « Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales ») ;

**VU** le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » (ci-après « l'AMI ») approuvé par un arrêté du Premier ministre en date du 14 décembre 2021, et publié le 18 décembre 2021 ;

**VU** la décision du Comité de pilotage ministériel - opérationnel en date du 15 mars 2024 ;

**VU** la notification de la décision du Premier ministre en date du 25 juin 2024 ;

**VU** la délibération N°2024-26 du Conseil de Bordeaux Métropole du 26 septembre 2024 relative à la convention de financement France 2030 "AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" entre la Banque des territoires - Caisse des Dépôts et Bordeaux Métropole portant sur Recol'Terra ;

**VU** la convention du XXX relative au Démonstrateur Recol'Terra « Redéfinir et transformer collectivement les transitions agricoles et alimentaires », France 2030, portant attribution d'une subvention, établie entre Bordeaux Métropole et la Banque des territoires-Caisse des dépôts, concernant la phase de maturation.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Métropole et de ses partenaires à contractualiser avec la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) dans le cadre du programme France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions de reversement et leurs avenants éventuels avec les neuf structures bénéficiaires de subventions France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », selon le modèle annexé à la présente délibération. (AGAP, Bordeaux Sciences Agro, Chambre d'Agriculture, Civam ppml, GIP GPV Rive Droite, PETR Cœur-Entre-Deux-Mers, PETR Grand Libournais, SYSDAU, Terre de Liens) ;

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération, et à solliciter les subventions afférentes.

**Article 3 :** de créer dans le cadre du projet Recol'Terra un compte 458 sur l'opération 05P209O002 qui fera l'objet de subdivisions appropriées, tant en dépenses qu'en recettes, afin de tracer les subventions perçues par Bordeaux Métropole à destination des bénéficiaires finaux, en créditant le compte d'un montant de 120 000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------